



Bruges

Le 14 janvier 2026

DEC-2026-08

PTO / Centre commande publique / SP

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20260114-DEC-2026-08-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2026

Publication : 29/01/2026

DÉCISION

VU la délibération du Conseil Municipal (n° 2020.03.05) en date du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU l'arrêté du Maire (n° 2025-PERM-156) en date du 2 juillet 2025, reçu à la Préfecture de la Gironde le 2 juillet 2025, portant délégation de fonction à M. Pierre CHAMOULEAU, 7^{ème} Adjoint au Maire, délégué à l'administration générale, à la citoyenneté et à la commande publique ;

VU la décision du Maire en date du 25 septembre 2025 (DEC-2025-111) reçue par la Préfecture de la Gironde le 15 octobre 2025 concernant la signature d'un contrat d'assurance Dommages- Ouvrage et Tous Risques Chantier pour l'opération de réhabilitation et l'extension à haute performance environnementale de l'espace sportif Daugère, d'un montant global de 89 878,72 € TTC (67 847,37 € TTC pour l'assurance Dommages-ouvrage et 22 031,35 € TTC pour l'assurance Tous Risques Chantier) attribué au groupement dont le mandataire est la société BEAH (SIRET - 513 348 524 00069), domiciliée au 16-18 rue de Londres à Paris (75009),

CONSIDERANT la nécessité de rédiger un avenant pour détailler la décomposition des montants €TTC des deux assurances souscrites,

Le Maire **DECIDE** :

- **De signer** l'avenant n°1 au marché public n°2025-BRU009 relatif à l'assurance Dommages- Ouvrage et tous risques chantier pour la réhabilitation et l'extension à haute performance environnementale de l'espace sportif Daugère, détaillant la décomposition du montant (€TTC) des primes d'assurances comme suit :
 - Pour l'assurance Dommages-Ouvrage en TTC d'un montant global de 67 847,37 € :
Prime hors taxe : 56 055,80 €
Taxes d'assurance : 5 051,52 €
Honoraires de courtage : 6 740,05 €
 - Pour l'assurance Tous Risques Chantier en TTC d'un montant global de 22 031,35 € :
Prime hors taxe : 14 315,11 €
Taxes d'assurance : 5 581,95 €
Honoraires de courtage : 2 134,29 €

Ces modifications n'ont pas d'incidence financière sur le montant du marché public.



Bruges

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20260114-DEC-2026-08-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2026

Publication : 29/01/2026

Les dépenses sont inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint au Maire,

Pierre CHAMOULEAU

